



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Plomb

Question écrite n° 1048

## Texte de la question

M. Jean-Louis Masson rappelle à M. le ministre de l'environnement que le plomb utilisé comme grenaille dans les cartouches est un métal extrêmement toxique pouvant entraîner la mort chez les animaux et les humains. Les oiseaux d'eau, et plus particulièrement les anatides, peuvent ingérer accidentellement des billes de plomb lorsqu'ils sont à la recherche de graviers (grit) sur le sol, nécessaires au broyage des aliments transitant par le gésier. Dans tous les sites français soumis à la chasse ou des échantillons d'oiseaux ont été analysés, des plombs ont été découverts dans le gésier des individus. Par contre, les canards analysés provenant de la réserve de chasse du Rhin ne contenaient pas de plomb. Bien sûr, la présence d'un plomb dans le gésier ne signifie pas la mort immédiate de l'individu, mais cette mesure d'exposition au risque est éloquent. Le dosage du plomb dans différents organes, seule figure fiable, a confirmé l'importance du problème révélé par les analyses de gésiers. La sensibilité à l'exposition dépend de nombreux facteurs : espèce, âge et sexe, régime alimentaire... À l'échelle de l'Europe comme à l'échelle nord-américaine, plusieurs millions d'oiseaux seraient concernés. Il faut noter toutefois que les pertes totales sont extrêmement difficiles à chiffrer de façon fiable. Devant ce gaspillage d'une ressource naturelle qui touche les espèces chassables comme les espèces protégées, diverses mesures d'application locale ont été employées. Elles sont malheureusement le plus souvent de peu d'efficacité et très coûteuses. Or, le problème du saturnisme doit s'envisager à l'échelle des voies de migration et non pas à celle d'un pays. Tout conduit à préconiser le remplacement progressif du plomb par un substitut non toxique. Un groupe d'experts réunis par le BIROE en juin dernier n'a retenu comme alternative que le fer doux pour des raisons de coût et d'efficacité. Certains problèmes balistiques subsistent et il importe de mettre au point de nouvelles normes et des tests de sécurité destinés à homologuer les fusils. En conséquence, il souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour apporter une solution définitive au problème susévoqué.

## Texte de la réponse

S'il existait une solution satisfaisante et simple pour éliminer tout risque dans des conditions économiques et sociales acceptables, elle serait à adopter immédiatement. Mais telle n'est pas la situation. Actuellement, la seule solution de substitution à l'utilisation du plomb réellement possible est l'utilisation de la cartouche à grenaille de fer doux. Or cette munition pose un grave problème : ses caractéristiques sont telles que, si son utilisation était rendue obligatoire, la moitié du parc actuel de fusils en France devrait être changée. On imagine facilement les difficultés considérables d'une telle mesure. Le problème posé est donc de mettre en balance l'importance des risques d'intoxication d'oiseaux d'eau et le coût et donc l'importance des mesures à prendre pour prévenir ce risque. Les données actuellement disponibles concernant la France prouvent la présence de plomb dans les gésiers d'oiseaux d'eau sur un certain nombre de sites, notamment en Camargue. Cette présence de plomb est un bon indice de risque de saturnisme, mais non une preuve de saturnisme. En conséquence, il a été décidé, en été 1992, de confier à l'ONC une étude approfondie sur l'existence et l'importance du saturnisme des oiseaux d'eau le long des principaux axes migratoires. Cette étude est en cours. Dans l'attente des résultats de cette étude, il ne convient pas de prendre des mesures dans la précipitation. Si,

au vu des résultats de l'étude précitée, des mesures devaient être prises pour restreindre à l'avenir l'usage du plomb pour la chasse, celles-ci devraient être nécessairement progressives et être modulées selon les lieux, et, éventuellement, selon les armes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1048

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 1993, page 1383

**Réponse publiée le :** 29 novembre 1993, page 4266